



Sommaire

- page 1
Le mot du maire
Z.A.C
- page 2
Communauté
de Communes du
Carembault
Travaux
- page 3
Actualités
- Pages 4 et 5
Révision du PLU
- Page 6
Animations
- Page 7
Les « amis de
La Neuville »
Bibliothèque
municipale
- Page 8
Les « amis de
L'école »
L'école
Etat civil

Le mot du maire

Depuis plusieurs mois l'étude de révision du plan d'occupation des sols (POS) de La Neuville est lancée.

Le cabinet Environnement Conseil conduit cette opération avec méthode, selon les règles imposées par le code de l'urbanisme. Notre POS, qui date d'une vingtaine d'années, sera transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU), puisque c'est la dénomination qui s'impose désormais.

Cette démarche constitue une phase très importante dans la vie d'un village. En effet il s'agit de définir les nouvelles règles d'urbanisme qui seront appliquées pour les 15 à 20 prochaines années. C'est donc une étape qui prend du temps et qui doit être menée avec réflexion.

Choisir maintenant les orientations du développement de La Neuville, l'évolution de la population et de l'habitat, de l'environnement déterminera l'équilibre du village dans les prochaines années.

La réflexion se mène dans un cadre juridique très stricte, sur le plan de la procédure d'une part, mais aussi sur le plan de la protection de l'environnement avec les lois dites «Grenelle». La proximité de la forêt et du site du Bois des 5 Tailles nous classe dans une zone naturelle sensible ce qui multiplie les contraintes qui s'imposeront à nous dans l'organisation du PLU.

Face à l'enjeu de cette démarche PLU, nous avons choisi de réserver une part conséquente de ce numéro du Petit Echo à quelques explications .

D'ici quelques semaines vous recevrez le planning de progression de cette étude à laquelle la population sera associée.

Entre-temps je souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances pour les petits et les grands.

Bernard CORTEQUISSE

Z.A.C « centre village »

La CCC a confié au bureau d'études « Service Public 2000 » l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer la phase dite « réalisation » de la ZAC. Celui-ci a, dans un premier temps, validé la faisabilité économique de cette opération.



La recherche d'une entreprise qui aura la concession de cet aménagement va pouvoir être lancée.

A noter que le dossier de réalisation de la ZAC est lié chronologiquement à la mise en place du PLU.



Circuit de l'orée du bois

Un nouveau circuit pédestre a été mis en place. Celui-ci permet de faire le tour de notre village en passant par la forêt et le GR.

Des plaquettes sont à disposition en mairie et prochainement sur le site de la commune..



La Communauté de Communes du Carembault rassemble les communes de Camphin en Carembault, Chemy, Gondécourt, Herrin, La Neuville et Phalempin.

Réforme des collectivités territoriales

Les discussions sur l'extension de l'intercommunalité ont été suspendues ces derniers mois en raison des élections.

Elles reprendront à partir de juillet. Si le périmètre défini en janvier semble en passe d'être retenu, il restera à définir le contenu de cette nouvelle intercommunalité et surtout à savoir quelles compétences seront reprises. Ce point sera le plus délicat compte tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des compétences exercées actuellement par les 5 communautés de communes appelées à fusionner. Ce sera compliqué mais il faut rester optimiste.



Travaux

Salle « La Clairière »

Extension :

Le permis de construire pour l'extension de la salle communale – **création de locaux de stockage** – a été accepté le 6 juin 2012.

Un marché de consultation d'entreprises a été lancé pour la réalisation de ces travaux dont le démarrage est programmé pour mi octobre. Nous sommes toujours en attente de l'accord de subvention demandée au Conseil Général et à la Préfecture.

Rénovation des peintures :

Les peintures intérieures de la salle ont été refaites durant les vacances de printemps. Les poutres ont été dépoussiérées et certaines dalles du plafond remplacées.



Nouvel éclairage : La salle « La Clairière » a été équipée d'un éclairage pour les animations proposées par les associations, l'école et la municipalité.



Eglise St Blaise

Des travaux de rénovation sont prévus.

Les briques doivent être rejointoyées afin de garantir la solidité et l'étanchéité de l'édifice. La façade arrière de la mairie sera également refaite.

Des demandes de subventions sont en cours.



Entrée de village

L'entrée du village rue de Wahagnies a été modifiée afin de permettre un bon écoulement des eaux pluviales. Des plantations sont prévues prochainement.



Entretien

Le printemps est une période délicate où la végétation explose.

Les jardiniers ont parfois du mal à suivre surtout quand la météo contrarie les travaux d'entretien. Les espaces verts communaux n'échappent pas à la règle. Pour faire face à l'importance de ce travail saisonnier, nous avons recruté pour la saison un employé à temps partiel qui assistera Olivier dans les travaux d'entretien.



Actualités

Recensement

Le dernier recensement effectué en début d'année a fait apparaître une légère baisse de la population.

Si les chiffres officiels ne sont pas encore établis **la population de La Neuville est actuellement de 685 habitants** alors qu'elle dépassait les 700 habitants il y a 3 ans. Ce phénomène est expliqué principalement par le départ des jeunes.

Site internet de la commune

Le site de la commune lancé l'année dernière est consulté régulièrement. Son adresse :

www.mairiedelaneuville.eklablog.fr

Vous pouvez vous tenir informé de l'actualité de notre village, y trouver des renseignements pratiques, les informations des associations....

En vous inscrivant à la Newsletter, vous recevez sur votre boîte mail des rappels des manifestations et animations proposées durant l'année. Sur le site, aller dans la rubrique « S'inscrire à la newsletter »

Stationnement

De manière à assurer la sécurité de la circulation et des piétons, le stationnement rue du Général de Gaulle est réglementé :

Le stationnement doit se faire dans les emplacements marqués à cet effet.

En dehors de ces emplacements, le stationnement sur le trottoir est autorisé sous réserve de laisser un passage de 1 mètre minimum pour les piétons côté habitations.

Le stationnement à cheval « trottoir-chaussée » est strictement interdit en dehors des emplacements marqués.

Révisons nos règles de bon voisinage !

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?

Oui, mais

à condition de ne pas gêner les voisins :

Je veille à l'orientation du vent pour que la fumée ne se dirige pas vers les habitations.

Je privilégie le compost ou le tri sélectif

Je ne brûle pas de matières plastiques, de pneus...

Puis-je tondre ma pelouse ou utiliser des engins à moteurs (motoculteur, débroussailleuse..) à n'importe quel moment ?



Non.

L'utilisation des engins à moteur est limitée aux horaires suivants :

- en semaine de 8h30 à 12h et 14h à 19h.
- les dimanches et jours fériés uniquement le matin de 10h à 12h.



L'arrêt ou le stationnement des poids lourds est interdit sur les trottoirs. L'arrêt ou le stationnement des poids lourds sur la chaussée n'est autorisée que s'il ne perturbe pas l'écoulement du trafic.

Le stationnement aux abords de l'école doit se faire sur les places réservées ou sur le parking en gravier. Le stationnement devant les barrières de l'accès pompiers est strictement interdit.

Animaux

Des empoisonnements d'animaux domestiques ont été signalés dans la commune à plusieurs reprises.

Il est important de rappeler que les « raticides » et autres produits comme les désherbants peuvent être dangereux pour les animaux de compagnie.

Ils doivent donc être utilisés avec la plus grande prudence et ne peuvent être associés avec des appâts. Ils doivent être placés de manière à ne pas être accessibles

aux chats et chiens du voisinage.



Puis-je laisser mon chien en liberté dans la commune ?



Non.

La divagation des animaux domestiques sur la voie publique est interdite.

D'autre part, le maître doit prendre toutes les mesures pour éviter et éliminer les déjections canines sur les trottoirs et devant les habitations.

Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Pourquoi un nouveau PLU ?

Le POS en cours date de 1993 et n'est plus, sur certains points, adapté au contexte d'aujourd'hui. Il convient de l'actualiser et de le mettre en conformité avec les règles et l'esprit du code de l'urbanisme. De plus, la prise en compte des aspects environnementaux s'impose fortement aujourd'hui, d'autant plus que La Neuville est sur ce plan particulièrement privilégiée. D'autre part, le projet de la zone d'aménagement de la plaine de La Clairière, doit intégrer ces nouvelles tendances et pousser de manière implicite vers un nouveau PLU.

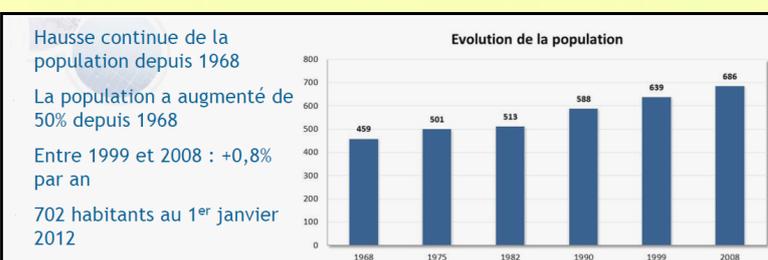
Le diagnostic et ses conclusions.

La première étape d'une démarche PLU consiste à **établir un diagnostic sur l'évolution du village au cours des dernières années**. Y sont analysées les évolutions de la population, de l'habitat, de l'économie locale et de l'emploi ainsi que des aspects environnementaux.



Voici les principales données de ce diagnostic:

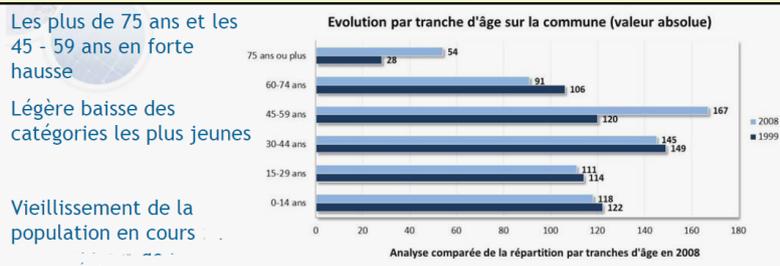
* Après une évolution sensible de la population jusqu'en 2008, les derniers résultats du recensement de 2012 et les projections font apparaître **une baisse continue de la population pour les prochaines années**. Ce phénomène est dû au départ des jeunes après leurs études. Les parents restent au village. Faut de logements accessibles, il y a très peu d'arrivée de jeunes ménages, donc moins de jeunes enfants pour l'école à terme.



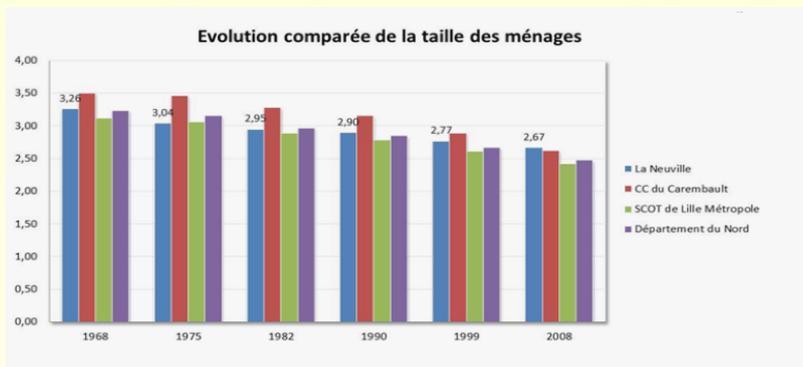
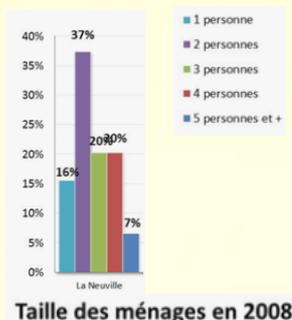
La population a tendance à vieillir : L'analyse comparée de la répartition des tranches d'âge permet de constater que La Neuville possède une population plutôt âgée. La part des 60-74 ans et 75 ans et plus est plus importante que sur les autres territoires. A l'inverse, les moins de 15 ans sont un moins nombreux.

Le grand nombre de ménages de deux personnes (plus du tiers) correspond aux ménages venus s'installer il y a plus de 20 ans, qui à l'époque avaient des enfants et qui sont partis aujourd'hui.

Ce sont ces ménages qui ont aujourd'hui fortement contribué à la hausse des 45-59 ans.



* L'habitat : le nombre de logements a augmenté régulièrement jusqu'en 2008 mais **les terrains disponibles à la construction se font rares**. Les opportunités d'évolution de l'habitat sont donc réduites. On constate aussi que **le nombre d'habitants par logement diminue régulièrement** et se réduira encore dans les prochaines années.



Type de logements sur la commune	2008	%	1999	%	Evolution entre 1999 et 2008
Ensemble	270	100	244	100	26
Résidences principales	257	95,17	231	94,7	26
Résidences secondaires et logements occasionnels	2	0,74	1	0,4	1
Logements vacants	11	4,09	12	4,9	-1
Maisons	259	95,9	227	93,0	32
Appartements	10	3,7	14	5,7	-4

Conclusions

Pour éviter le vieillissement continu de la population et assurer son renouvellement et son rajeunissement il sera nécessaire de prévoir à l'horizon de 10 à 15 ans la construction de nouveaux logements adaptés. Il faudra être en capacité d'accueillir de jeunes ménages pour maintenir un bon équilibre de la population et garder des effectifs suffisants à l'école.

Ce diagnostic a été validé par les services de l'Etat.

Les contraintes réglementaires à respecter

- Le code de l'urbanisme actuel
- Les accords Grenelle 1 et 2.
- Le futur schéma de cohérence territorial (SCOT) de l'arrondissement de Lille.
- Les prescriptions relatives aux zones naturelles sensibles et à Natura 2000 (Bois des 5 Tailles)
- Le Schéma Directeur de l'arrondissement de Lille (en cours de révision en SCOT) .
- Le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie.
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marque-Deûle.
- La Trame Verte et Bleue Régionale. (TVB)



Les prochaines étapes

- **Le PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable: *de juin à décembre 2012* . C' est le document qui va décrire le projet d'aménagement de la commune en termes d'urbanisme, de logements, de paysages, de patrimoine bâti et culturel, de déplacements, de développement économique, d'équipements publics ,etc...
Il doit présenter la vision du développement du village tout en proposant des réponses au diagnostic et en respectant tous les documents cadres et la législation.
- **Ecriture des documents d'urbanisme:** *de janvier à juin 2013*
- **La consultation du public**
Les habitants de La Neuville pourront s'exprimer sur la mise en place du PLU.
Les documents relatifs au projet seront consultables en mairie. Un cahier est mis à disposition pour y inscrire les remarques. Une réunion publique sera organisée mi octobre 2012.

Zoom arrière

Soirée cabaret



Exposition des photographes



Carnaval de l'école



Théâtre



Parcours d'orientation



Sortie en forêt



Vide grenier de l'école



Animations

Exposition des photographes neuvillois

Proposée tous les deux ans, l'exposition qui avait pour thème « Les quatre éléments » a permis de rassembler les photographies de 11 neuvillois pour le plus grand plaisir des visiteurs.

L'air, la terre, l'eau et le feu étaient à cette occasion sources d'inspiration et d'étonnement, de contemplation et d'invitation au voyage.

Quelques photographies exposées.



Prochaine exposition prévue en 2014

Fête de l'été

La commission animation de la commune et le CCAS ont organisé le samedi 16 juin une manifestation pour les neuvillois.



Jeux anciens, rencontre amicale de pétanque, mini-foot ont ouvert cette animation, suivie par un repas où le cochon cuit au four a régalé les papilles des participants.

Le feu d'artifice a clôturé cette soirée bien sympathique.



Découverte

Rendez-vous était donné en face de la maison forestière de l'Ermitage en forêt de Phalempin le samedi 12 mai après-midi pour une sortie découverte.

François Clais, technicien forestier a abordé la sylviculture,

présenté son travail et répondu aux questions des participants.

Une sortie enrichissante qui a permis à chacun de regarder la forêt autrement et de comprendre l'importance d'une gestion quotidienne. Car la forêt n'est pas seulement un lieu de pro-

menade et de nature, c'est aussi un lieu de production de bois qui nécessite soins, entretien, surveillance, protection, plantations et coupes.



Les amis de La Neuville

L'Association des Amis de La Neuville propose à la rentrée de **nouvelles activités "Gym"** à destination des enfants et des adultes :

GYM POUR TOUS le lundi de 9h30 à 10h30
Cours de remise en forme pour adultes de tous âges et tous niveaux.

GYM PANDA le mercredi de 9h00 à 10h00
Cours de remise en forme permettant aux adultes de venir accompagnés de leur enfant de 2 mois à 6 ans.

GYM CANAILLE le mercredi de 10h00 à 11h00
Cours dynamique et ludique pour les enfants de 6 à 12 ans.

GYM TONIQUE le mercredi de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30
Cours de renforcement musculaire + cours de step, aérobic ou stretching.

MULTIGYM le vendredi de 9h30 à 11h
Cours pour les plus de 55 ans: Rester en forme, garder la souplesse, de l'équilibre et stimuler la mémoire.

Reprise des cours le 12 septembre.



Bulletin d'inscription à retirer en mairie .
Vous pouvez également imprimer le formulaire d'inscription sur le site de la commune, rubrique « Association » puis « Les amis de La Neuville ».



Bibliothèque municipale

Durant l'été, la bibliothèque est ouverte le dimanche de 11h à 12h.

Tél : 0320865338

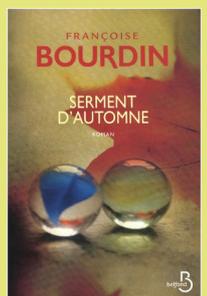
Mail : bibliothèque.laneuville@wanadoo.fr

Tous les ouvrages disponibles sont à découvrir sur le site

<http://www.cccmediatheque.fr>



Nouveautés



Et de nombreux DVD pour adultes et enfants...

Avant-première.

Une exposition regroupant des instruments de musique du monde se déroulera à l'initiative du réseau des médiathèques salle La Clairière du **19 au 21 novembre 2012**.



L'école

Les amis de l'école

L'année scolaire se termine, c'est l'occasion de revenir sur les différentes animations proposées par l'association durant l'année scolaire.

- 19 Novembre : Boum des enfants
- 13 décembre : Goûter de Noël
- 11 février : Carnaval suivi d'un goûter animé
- 13 mai : Marché aux fleurs et vide-grenier
- 15 juin : Repas à l'occasion de la fête d'école

Les bénéfices dégagés lors de ces manifestations servent exclusivement à financer des sorties pour les élèves et l'achat de matériel pour l'école.

L'association relance un appel à tous les parents d'élèves car l'équipe de bénévoles ne peut être efficace qu'avec l'aide d'un maximum de personnes. Des réunions sont proposées avant chaque événement pour recueillir de nouvelles idées et s'organiser ; tous les parents y sont les bienvenus. Un coup de main ponctuel donné lors des animations est fortement apprécié !

Le bureau et toute l'équipe vous donnent rendez-vous en septembre prochain...

La vie de l'école

La fête de l'école s'est déroulée le vendredi 15 juin avec une nouvelle formule, les festivités démarrant juste après la classe. En effet, dès 16h30, les élèves ont pu profiter des différents stands de la kermesse et gagner des petits cadeaux, tout en dégustant des brochettes de bonbons.



A 18h30, le spectacle a commencé, sur le thème de l'univers Disney, alternant danses et chants. Les cinq élèves de CM2 quittant l'école ont reçu un dictionnaire par la municipalité. A l'entracte, les spectateurs ont pu se restaurer grâce au barbecue organisé par l'association de l'école. Puis, les animations ont repris. En plus du magnifique spectacle préparé par les enseignantes, Louise Depoortère, la directrice avait mis en scène les enfants de la maternelle dans un film sur Peter Pan, projeté ce soir-là. En fin de spectacle, les institutrices ont offert un livre à chacun des élèves. Une très belle soirée pour petits et grands...

Un nouvel outil dans l'école

Le Tableau Blanc Interactif (TBI) a été présenté le mardi 12 juin. Cet outil pédagogique permet de proposer des situations d'apprentissage variées et novatrices. Après la dotation de 10 ordinateurs l'année dernière, la municipalité poursuit son action en équipant l'école d'un TBI.



**La Mairie se ferme le samedi du
14 juillet au samedi 25 Aout inclus**



Etat civil

Naissances

- Joris **LEFEBVRE**
le 16 décembre 2011
- Ethan **GUERET**
le 10 janvier 2012
- Lyson **BIERMAN**
le 31 mai 2012

Mariage

- Maxime **DEPOORTERE** et
Diana **MERSSCHMAN**
le 7 janvier 2012
- Clément **LANGLOIS** et
Mélanie **MAKOS**
le 9 juin 2012
- Alexandre **MASSELOT** et
Sophie **GUILBERT**
le 7 juillet 2012

Décès

- Raymond **SYLVESTRE**
le 1er avril
- Daniel **DUTHILLEUL**
le 17 avril 2012

Le petit écho

Directeur de publication :

Bernard Cortequisse

Rédaction

Commission information

Imprimé en 300 exemplaires

Mairie de La Neuville 50, rue du Gal de Gaulle

59239 LA NEUVILLE

Tél/fax: 03 20 86 97 67 Mail : laneuille.mairie@orange.fr

Retrouvez d'autres articles sur le site : mairiedelaneuille.eklablog.fr



La Neuville
Au Cœur de la Nature